

Mamoudzou, le 6 juillet 2026

Affaire suivie par : Anne -Laure Quinquis

Mél : anne-laure.quinquis@developpement-
durable.gouv.fr

à

Madame, messieurs les maires

Madame, messieurs les présidents des EPCI

OBJET : Fonds Vert 2026

Je viens vous informer que l'État confirme son soutien à l'investissement local au travers du Fonds vert dont la transition écologique est l'ambition majeure pour 2026 à l'instar des 3 années passées.

Une enveloppe de 5M€ est ainsi consacrée cette année à Mayotte.

Ce dispositif doit viser les six priorités stratégiques suivantes :

- l'adaptation au changement climatique,
- la préservation du foncier, l'équilibre territorial,
- la rénovation énergétique,
- l'électrification des usages,
- la planification écologique locale.

Les conditions d'éligibilité à ce fonds sont ainsi définies par le cahier des charges national disponible à l'adresse suivante:

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/26034_FONDS-VERT_Guide-decideurs.pdf ,

Le guichet de dépôt des dossiers est ouvert et les demandes peuvent être d'ores et déjà déposées dès que possible via l'outil **plateforme Numérique**, à l'adresse suivante:

<https://demarche.numerique.gouv.fr/fonds-vert> .

Mes services sont à disposition pour tout échange sur l'éligibilité de vos projets.

Le directeur de l'environnement
de l'aménagement du logement et de la mer

Olivier KREMER

